

# Sources et méthodes

## Enquête Budget de famille 2011

L'enquête Budget de famille 2011 a été réalisée dans la continuité des enquêtes budget menées par l'Insee à un rythme quinquennal depuis 1979. Cette enquête apporte des informations uniques sur la consommation des ménages ; l'objectif étant de mesurer le plus précisément possible les **dépenses** et les **ressources** des ménages résidant en France (métropole et Dom).

---

## ***Les objectifs de l'enquête***

---

**L'étude des dépenses** des ménages constitue l'objectif traditionnel et central des enquêtes « Budget de famille » (BDF) : toutes les dépenses sont enregistrées en indiquant leur montant et leur nature, ventilées dans une nomenclature détaillée d'environ 900 postes budgétaires, compatible avec la nomenclature européenne COICOP (Classification Of Individual Consumption Of Purpose), utilisée également par la Comptabilité nationale et pour l'élaboration de l'indice des prix. Cette nomenclature est amenée à évoluer en fonction de la diversité croissante des biens et services proposés aux ménages. Ainsi, par exemple, les téléphones portables et les différents abonnements audiovisuels ont été collectés dans des postes spécifiques depuis l'édition 2001, alors que, peu nombreux, ils étaient auparavant classés dans divers postes composites.

Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services au sens des comptes nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, gros travaux dans le logement, transferts inter-ménages et remboursements de crédits notamment.

Outre les dépenses monétaires, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations ne donnant pas lieu à une contrepartie financière : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz, etc.) et transferts non monétaires entre ménages. Ces données sont complétées, pour certains postes budgétaires, par des informations d'ordre qualitatif sur l'équipement du ménage, les quantités achetées, ou encore, depuis 2001 les lieux d'achat.

**L'étude des ressources** est devenue depuis 1994-95 un autre objectif de l'enquête. Pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2011, l'enquête utilise en partie les montants issus des fichiers administratifs : revenus imposables, prestations sociales, revenus du patrimoine. Ce fut le cas pour les ménages enquêtés en métropole et dans le département de La Réunion. Pour les autres Dom, ce sont les montants déclarés lors de l'enquête qui ont été utilisés.

---

## ***La population étudiée***

---

L'enquête couvre l'ensemble des [ménages](#) dits « ordinaires » résidant en [France](#). Sont donc exclus les ménages collectifs (hospices, communautés religieuses, les cités universitaires, les foyers de travailleurs, les prisons, etc.) et les personnes sans domicile.

Jusqu'en 2001, l'enquête Budget s'appuie sur la définition traditionnelle du ménage : un ménage ordinaire est constitué de l'ensemble des personnes qui vivent à l'intérieur d'un même logement, occupé à titre de résidence principale (selon cette définition un logement correspond à un ménage).

Depuis l'enquête BDF 2006, l'intégration d'un nouveau tronc commun des ménages (TCM) - partie commune à toutes les enquêtes de l'Insee réalisées auprès des ménages - conduit à distinguer les unités de vie au sein d'un même logement. Les premières questions du TCM permettent de déterminer si les personnes d'un même logement ont un budget séparé ou non. Si tel est effectivement le cas, ces individus forment un autre « ménage - unité de vie ». Il peut donc exister plusieurs « ménages - unités de vie » au sein d'un même logement.

Aussi, pour comparer les données élaborées en 2006 et 2011 à celles des enquêtes antérieures, il importerait en toute rigueur de raisonner au niveau du logement et non du ménage, en sommant les dépenses par logement. On parlera communément de « ménages » dans la suite de ce document.

## **L'échantillonnage**

L'échantillon sélectionné pour cette enquête comporte environ 25 000 logements, dont 8 300 dans les 5 DOM. En métropole, il s'agit d'un échantillon aléatoire, selon un tirage à probabilités égales dans l'échantillon maître issu d'Octopusse (recensement de la population de 2009). Pour les DOM, l'échantillon est tiré au hasard dans les bases cartographiques 2009 de chaque département. Pour les DOM hors Mayotte, le tirage est effectué selon un plan de sondage stratifié et équilibré visant l'équipondération finale de tous les logements tirés par strate. La stratification repose sur la distinction petite commune / grande commune et sur la taille des adresses (adresses mono-logements, adresses de 2 à 21 logements, adresses de plus de 21 logements - 3<sup>ème</sup> strate présente pour les grandes communes uniquement).

Six « [vagues](#) » d'enquêtes ont été définies entre le 4 octobre 2010 et le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Ainsi, l'échantillon constitué se répartit non seulement en fonction de la région mais aussi selon la vague d'enquête.

Vague 1	Du 4 octobre 2010 au 27 novembre 2010 inclus
Vague 2	Du 29 novembre 2010 au 29 janvier 2011 inclus (semaine « blanche » sans enquêteur pour la dernière semaine de décembre 2010)
Vague 3	Du 31 janvier 2011 au 26 mars 2011 inclus
Vague 4	Du 28 mars 2011 au 21 mai 2011 inclus
Vague 5	Du 23 mai 2011 au 23 juillet 2011 inclus
Vague 6	Du 1 <sup>er</sup> août 2011 au 1 <sup>er</sup> octobre 2011 inclus

Pour Mayotte, le calendrier des vagues est décalé de 2 mois. De plus, suite à des mouvements sociaux sur l'île durant le mois d'octobre, la collecte de la vague 6 s'est déroulée du 31 octobre au 16 décembre 2011, alors qu'elle était initialement prévue du 3 octobre au 3 décembre.

### **Nombres de logements sélectionnés et d'enquêtes complètes par région**

	<b>Code région</b>	<b>Logements de ménage</b>	<b>Enquêtes complètes</b>
Ile-de-France	11	2852	1625
Champagne-Ardenne	21	369	253
Picardie	22	490	354
Haute-Normandie	23	422	271
Centre	24	636	471
Basse-Normandie	25	390	268
Bourgogne	26	422	305
Nord-Pas-de-Calais	31	1069	761
Lorraine	41	601	398
Alsace	42	477	325
Franche-Comté	43	308	213
Pays de la Loire	52	890	684
Bretagne	53	745	510
Poitou-Charentes	54	463	374

Aquitaine	72	781	561
Midi-Pyrénées	73	708	496
Limousin	74	191	142
Rhône-Alpes	82	1386	898
Auvergne	83	337	240
Languedoc-Roussillon	91	547	371
PACA	93	1236	769
Corse	94	89	53
<b>France métropolitaine</b>		<b>15409</b>	<b>10342</b>
Guadeloupe	01	1464	1124
Martinique	02	1438	1026
Guyane	03	1476	956
La Réunion	04	1539	1169
Mayotte	06	1462	1180
<b>Total France</b>		<b>22788</b>	<b>15797</b>

---

## ***La collecte***

---

L'enquête « Budget de famille » utilise deux instruments de collecte :

- Deux questionnaires sont posés par l'enquêteur en face à face avec le ménage sous un mode de collecte assistée par ordinateur (CAPI). Les questionnaires sont répartis sur deux visites, d'1 heure chacune environ, effectuées par l'enquêteur chez le ménage. Ces 2 visites encadrent la période de collecte du carnet de compte, soit 1 semaine.
- Des carnets de compte papiers, remplis par chaque personne enquêtée de plus de 14 ans. Y sont reportées toutes les dépenses effectuées durant 7 jours, soit en collant les tickets de caisse, soit en les inscrivant manuellement. L'enquêteur distribue les carnets lors de sa première visite, les récupère, au bout de 7 jours, lors de la seconde visite.

Le questionnaire n°1 s'intéresse :

- à la description du ménage (composition du ménage, enfants vivant hors du domicile, formation du ménage actuel, changements en cours d'année) ;
- aux dépenses de biens durables, meubles ;
- aux dépenses de vêtements et de chaussures ;
- aux dépenses liées aux séjours hors domicile, aux services (frais scolaires et universitaires, suivi et soutien scolaires et universitaires, garde d'enfants hors du domicile, etc.) ;
- aux frais relatifs à l'audiovisuel, aux loisirs et à la culture (abonnements ou frais réguliers) ;
- aux frais relatifs à la santé ;
- aux aides et cadeaux offerts ou reçus par le ménage ;
- aux activités domestiques réalisées par les membres du ménage.

Le questionnaire n°2 s'intéresse :

- aux dépenses d'habitation ([résidence principale](#), éventuelles [résidences secondaires](#), autres [logements](#)). Les dépenses étudiées concernent : les loyers, les charges, l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage, les impôts locaux, les garages et parkings ;
- aux dépenses liées aux terrains, aux gros travaux immobiliers et à l'achat de matériaux ;
- aux transports ;
- aux achats et reventes d'objets de valeur ;

- aux frais divers : assurances, crédits à rembourser, impôts sur le revenu, frais bancaires, dépenses occasionnées par une personne vivant hors du domicile au moins un jour par semaine, dépenses exceptionnelles ;
- aux ressources du ménage : revenus d'activité, revenus sociaux, revenus de l'épargne et ressources exceptionnelles. Il est également demandé aux ménages leur opinion sur leur situation financière ;
- à l'autoconsommation des ménages.

Par ailleurs, certaines dépenses des ménages présentent un caractère saisonnier marqué : les dépenses de chauffage sont plus importantes l'hiver, la consommation de fruits frais est plus fréquente l'été, etc. Afin d'éliminer cet effet saisonnier non pas au niveau de chaque ménage, mais sur l'ensemble de l'échantillon, la collecte de l'enquête « Budget de famille » est répartie sur 12 mois, en 6 vagues de 8 semaines. Le calcul d'une dépense moyenne sur un poste budgétaire donné n'a donc de sens que s'il porte sur la totalité des vagues d'enquêtes.

L'enquête Budget est difficile à faire accepter, malgré son caractère obligatoire, et l'intérêt qu'elle présente pour la collectivité (les administrations comme de nombreuses entreprises privées). Le thème est certes très concret pour les ménages, mais les interviews sont longues, et remplir les carnets de comptes demande un effort important.

Au final, 10 342 ménages ont été interrogés en France métropolitaine, ce qui correspond à 24 417 individus. L'enquête dans les Dom a porté sur 5 455 ménages (plus ou moins 1 000 ménages pour chaque DOM) et 16 868 individus.

---

## **Les nomenclatures utilisées**

---

La **nomenclature des produits** est celle recommandée par Eurostat, l'office statistique européen, c'est-à-dire la nomenclature COICOP-HBS (Houseold Budget Survey). Elle se décompose en 12 grands postes de dépenses. Un 13ème poste a été créé afin de rassembler tous les autres débours des ménages non compris dans les 12 postes précédents (impôts, gros travaux...). Il correspond aux dépenses qui ne relèvent pas de la consommation au sens des comptes nationaux.

### **01\*\*\*\* PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON-ALCOOLISEES**

- 
- 011\*\*\* Produits alimentaires (hors café, thé, cacao et boissons)
  - 012\*\*\* Café, thé, et boissons non alcoolisées
  - 013\*\*\* Autres dépenses d'alimentation

### **02\*\*\*\* BOISSONS ALCOOLISEES , TABACS ET STUPEFIANTS**

- 
- 021\*\*\* Boissons alcoolisées (apéritifs SAI)
  - 022\*\*\* Tabacs et produits connexes
  - 023\*\*\* Stupéfiants

### **03\*\*\*\* ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES**

- 
- 031\*\*\* Tissus et vêtements y. c. services
  - 032\*\*\* Chaussures, location et réparation de chaussures
  - 033\*\*\* Autres dépenses d'habillement

### **04\*\*\*\* LOGEMENT, EAU , GAZ , ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES**

- 
- 041\*\*\* Loyers d'habitation
  - 042\*\*\* Loyers d'habitation imputés
  - 043\*\*\* Travaux courants d'entretien et de réparation du logement (hors gros travaux)

- 044\*\*\* Autres services relatifs au logement (ordures, assainissements, eau, charges)
- 045\*\*\* Electricité, gaz et autres combustibles
- 046\*\*\* Autres dépenses d'habitation

#### **05\*\*\*\* AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT MENAGER ET ENTRETIEN COURANT DE LA MAISON**

---

- 051\*\*\* Meubles, articles de décoration, tapis et autres revêtements de sol, réparation de ces articles
- 052\*\*\* Articles de ménage en textile (literie, linge de maison, autre textile d'ameublement)
- 053\*\*\* Gros appareils électroménagers y. c. de chauffage et réparation de ces appareils
- 054\*\*\* Verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine et article de ménage ou toilette
- 055\*\*\* Outillage pour la maison et le jardin, outillage SAI
- 056\*\*\* Biens et services pour l'entretien courant du logement (produits et articles d'entretien, services domestiques ou d'entretien pour le logement)
- 057 Autres dépenses en équipement

#### **06\*\*\*\* SERVICES MÉDICAUX ET DE SANTE**

---

- 061\*\*\* Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical
- 062\*\*\* Services de consultation externe
- 063\*\*\* Services et soins hospitaliers
- 064\*\*\* Autres dépenses de santé

#### **07\*\*\*\* TRANSPORTS**

---

- 071\*\*\* Achats de véhicules
- 072\*\*\* Frais d'utilisation de véhicules personnels (entretien, essence, garagiste, parking, péage...)
- 073\*\*\* Services de transport
- 074\*\*\* Autres dépenses de transport

#### **08\*\*\*\* COMMUNICATIONS**

---

- 081\*\*\* Communications et services postaux

#### **09\*\*\*\* LOISIRS ET CULTURE**

---

- 091\*\*\* Équipements et accessoires : audiovisuels, photographiques et informatiques, y compris leur réparation
- 092\*\*\* Autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture y compris leur réparation
- 093\*\*\* Autres articles et équipements de loisirs : jeux, jouets, équipement loisir, fleurs, jardins, et animaux d'agrément
- 094\*\*\* Services sportifs, récréatifs et culturels
- 095\*\*\* Edition, presse, papeterie
- 096\*\*\* Voyages à forfait
- 097\*\*\* Autres dépenses de loisir

#### **10\*\*\*\* ENSEIGNEMENT**

---

- 101\*\*\* Frais d'enseignement, services éducatifs

#### **11\*\*\*\* HOTELS , RESTAURANTS , CAFES**

---

- 111\*\*\* Restauration
- 112\*\*\* Services d'hébergement

#### **12\*\*\*\* AUTRES BIENS ET SERVICES**

---

- 121\*\*\* Services et produits de soins personnels
- 122\*\*\* Effets personnels
- 123\*\*\* Protection sociale

124***	Assurances
125***	Services financiers
126***	Autres services
127***	Autres dépenses de cérémonie
128***	Dépenses SAI des personnes hors domicile

### 13\*\*\*\* HORS CHAMP DE LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES

---

131***	Impôts et taxes
132***	Gros travaux d'entretien et d'équipement
133***	Remboursements de prêts
134***	Argent donné au sein du ménage
135***	Aides et cadeaux en argent offerts par le ménage
136***	Prélèvements de l'employeur
137***	Épargne

La **nomenclature des magasins** dans lesquels ont été effectués les achats est inspirée de la nomenclature utilisée en matière de statistiques et d'études sur le [commerce de détail](#) et les [services aux particuliers](#). Elle se décompose en 6 grands postes :

#### 1\*\*\* COMMERCE DE DETAIL A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE EN MAGASIN

---

11**	Commerce de détail à prédominance alimentaire en magasin non spécialisé
12**	Commerce de détail à prédominance alimentaire en magasin spécialisé

#### 2\*\*\* COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE EN MAGASIN

---

21**	Commerce de détail non alimentaire en magasin non spécialisé
2SPE	Commerce de détail non alimentaire en magasin spécialisé

#### 3\*\*\* COMMERCE DE DETAIL HORS MAGASIN

---

31**	Vente par correspondance
32**	Commande de produit par téléphone, téléachat, minitel, internet
33**	Marché, vente à domicile, par automate, duty free, ventes du producteur

#### 4\*\*\* RESTAURATION

---

41**	Restauration classique
42**	Restauration rapide
43**	Restauration scolaire et professionnelle

#### 5\*\*\* HOTELLERIE HEBERGEMENT

---

51**	Hôtel
52**	Camping, caravanning
53**	Hébergement collectif non touristique
54**	Autres hébergements de courte durée

#### 6\*\*\* SERVICES

---

61**	Services d'équipement de la personne
62**	Services d'équipement du foyer
63**	Services d'aménagement de l'habitat
64**	Services de santé
65**	Services de loisirs, soins personnels, services pour animaux
66**	Services pour l'automobile
67**	Services publics, des autoroutes, de transports, de télécommunication
68**	Organismes financiers
69**	Autres services, dons

En revanche, la **nomenclature des ressources** est propre à BdF.

Les ressources recensées dans l'enquête comprennent :

- Aides au logement (allocation logement et Aide personnalisée au logement - APL) ;
- Ressources individualisables :
  - ✓ Revenus du travail, liés à l'activité principale :
    - activité indépendante ;
    - activité salariée (salaires et autres rémunérations).
  - ✓ Revenus d'activités secondaires ou occasionnelles (travaux saisonniers, ventes occasionnelles, activités d'enseignement, droits d'auteur, etc.) ;
  - ✓ Allocations chômage (allocation de base, de fin de droit, d'insertion) ;
  - ✓ Pensions de retraite de base et complémentaire (obligatoires et volontaires), le minimum vieillesse ;
  - ✓ Préretraites (Base et complémentaires) ;
  - ✓ Allocations ou majorations pour tierce personne, l'allocation aux adultes handicapés (AAH), pensions d'invalidité, pensions d'ancien combattant ;
  - ✓ Indemnités journalières (maladie, maternité et accident du travail) ;
  - ✓ Minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), Revenu de solidarité (RSO - spécifique aux Dom), revenu minimum d'activité (RMA).
- Ensemble des prestations familiales versées au niveau du ménage.
- Revenus de l'épargne (individuels et non individualisables).
- Ressources exceptionnelles : héritage, gains aux jeux de hasard, courses, sommes versées par une compagnie d'assurance, dommages et intérêts, indemnités de licenciement, primes de départ, etc.
- Ressources provenant de la vente de biens durables (véhicule automobile, caravane, bateau, etc.) et de patrimoine immobilier.
- Sommes d'argent reçues d'autres ménages : pension alimentaire, argent de poche ou aide financière régulière, aide financière occasionnelle, biens ou services reçus en cadeau ou payés par un autre ménage.

---

## **Les redressements**

---

Les redressements se sont déroulés en trois grandes phases : le traitement de la non-réponse totale (pour compenser le biais introduit par les non-répondants à l'enquête), l'apurement et le traitement de la non-réponse partielle.

La **non-réponse totale** est corrigée par repondération à l'aide d'une méthode usuelle de « calage sur marges ». Cette méthode consiste à modifier les poids des ménages répondants de telle sorte que le total de certaines variables, en l'occurrence celles citées ci-dessous, estimé à partir des répondants de l'échantillon soit égal au « vrai » total (ou « marges ») connu par ailleurs.

Ces marges ont été fournies par l'enquête emploi en continu de 2011 pour la métropole. Les variables de calage pour la France métropolitaine sont les suivantes :

- âge de la personne de référence du ménage (5 modalités) ;
- vague de collecte (6 modalités), afin d'avoir un contrôle sur la saisonnalité ;
- taille d'unité urbaine (4 modalités) ;
- type de ménage (6 modalités - par exemple couple avec enfant, famille monoparentale, etc.) ;
- croisement âge et sexe des individus (12 modalités - par exemple homme de moins de 14 ans, femme âgée de 15 à 24 ans, etc.) ;

- type de logement (2 modalités - logement individuel ou collectif) ;
- région regroupée (7 modalités) ;
- cs de la personne de référence (3 modalités) ;
- présence de non diplômés dans le ménage.

Au final, on obtient les statistiques suivantes en comparant les poids issus du tirage de l'échantillon métropole et les poids finaux, issus des redressements effectués.

	Poids initiaux	Poids finaux
Moyenne	1573	2687
Médiane	1427	2580
Max	4654	8893
Min	463	549

Le calage sur marges pour les DOM a été réalisé par le CRIEM à partir de marges fournies par le recensement de la population de 2010. Les variables de calage sont similaires à celles de la métropole (seule la taille d'unité urbaine n'est pas considérée).

L'**apurement** comprend l'analyse des remarques des enquêteurs répertoriées pendant la collecte ainsi que la détection et le traitement de valeurs aberrantes ou atypiques. Celles-ci sont repérées à l'aide de procédures classiques : minimum, maximum, écarts à la moyenne, voire grâce à des procédures de régression<sup>1</sup>. Une source importante d'erreurs est la périodicité éventuelle du montant (reçu ou dépensé). Une erreur fréquente est la confusion entre le montant mensuel et le montant annuel.

Après détection, les valeurs atypiques sont traitées au cas par cas dans les programmes de redressement : on a par exemple corrigé les périodicités des factures lorsque ces dernières étaient annuelles et non mensuelles.

La **non-réponse partielle** a également été traitée pour la quasi-totalité des données monétaires. En effet, l'enquête Bdf collecte plusieurs centaines de montants, et tous ou presque font l'objet de non-réponse partielle, sans que les taux de non-réponse soient forcément très importants d'ailleurs. Il en est de même pour les revenus.

La non-réponse partielle des montants issus des questionnaires et des carnets a été traitée dans la majeure partie des cas par la méthode du « hot-deck aléatoire ». Il s'agit d'une procédure qui consiste à remplacer les réponses manquantes à certaines questions par des valeurs empruntées à d'autres répondants. En général, on a partitionné (stratifié) les « donneurs » et les « receveurs » afin de constituer des groupes homogènes, pour améliorer la cohérence entre la variable à imputer et les variables renseignées. Le donneur est choisi au hasard à l'intérieur de la strate.

Les revenus manquants issus du questionnaire ont été imputés de deux manières différentes :

- pour les revenus importants et/ou comportant assez d'individus, nous avons utilisé la méthode des résidus simulés. Cela consiste à prédire les valeurs à imputer grâce à un modèle économétrique (régression ou modèle de durée si des montants en tranche sont disponibles) puis à imputer les valeurs manquantes par la somme de la prédiction et d'un résidu simulé (sous contrainte que le montant imputé se trouve dans la tranche éventuellement déclarée) ;

- pour les autres revenus, nous avons procédé par « hot-deck aléatoire » stratifié.

<sup>1</sup> Elles supposent qu'une variable  $Y$  est liée à d'autres variables  $X$  par une relation économétrique (de type régression linéaire) ayant la forme suivante  $Y = X\beta + \sigma U$ .